



## Voiture occasion panne

-----  
Par Nath2404

Bonjour,

Nous avons acheté début juin dans un garage xxxxxxun véhicule d'occasion de 3 ans avec 17500 kms, modèle 2xxxx. Dès que j'ai récupéré la voiture, un bruit de claquement s'est fait entendre et depuis peu un bruit de frottement à chaud s'est ajouté. J'ai appelé le garage vendeur et ai ramené la voiture il y a 2 jours seulement, plusieurs jours pour avoir un rdv. Le mécano la prend en charge et revient quelques minutes plus tard annoncer qu'ils allaient la garder car effectivement problème moteur et voyant nos visages se décomposer, dit que c'est probablement une courroie. (gros doute de notre part vu les kms) Seul point positif ils nous ont prêté un véhicule.

J'attends donc maintenant le coup de fil pour m'annoncer le verdict.

Pouvez-vous m'indiquer quels sont les recours? J'ai la garantie xxxxxxxx 12 mois Premium ( donc moteur inclus) et j'ai fait quelques recherches sur la garantie légale de conformité mais je n'ai pas tout compris. Par exemple puisque garantie 12 mois, dois-je envoyer un recommandé pour dénoncer la non conformité dès maintenant ou dois-je attendre qu'ils me contactent et voir s'ils veulent me faire payer les réparations?

Suis-je en droit de leur demander comment il est possible qu'un véhicule avec si peu de kms ait un problème moteur? Et quid de la révision qui a été soi-disant faite avant livraison? J'avoue que s'ils doivent bidouiller dans le moteur dès maintenant, j'ai un peu peur de n'avoir que des problèmes par la suite.

Suis-je en droit de leur demander un remplacement du véhicule pour cette raison ou nous n'avons rien à dire s'ils réparent à leur frais? Nous pensions être tranquille plusieurs années avec un véhicule avec peu de kms et de seulement 3 ans, la tranquillité aura duré mois de 24h...  
Je vous remercie d'avance pour votre aide.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Nath,

Un bruit de claquement peut avoir diverses origine (comme le peigne sur la boîte à bonbons de Fernand Reynaud). Le plus classique est un problème de silent-block usé ou défectueux (ce qui tient le moteur).

Et si le moteur bouge, il peut y avoir des courroies qui ne sont plus alignées ou l'embrayage qui frotte ce vous donnerait le bruit de frottement.

Pour l'instant, vous avez eu un véhicule de remplacement, ce qui signifie que le garage prend ses responsabilités. Il vous reste à attendre le diagnostic et faire jouer les garanties si nécessaire.

Un examen approfondi du véhicule pourrait s'avérer nécessaire car un silent-block a beaucoup plus que 17.500 kms de vie.

Soupçonner un compteur trafiqué n'est pas ridicule. Mais cela devrait être détecté par le garage. Ont-ils vérifié AVANT de vous vendre ? C'est tout le problème.

Pour votre question sur la GLC, voir :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094[/url]

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

"problème moteur" c'est franchement vague et n'engage personne....

En attendant le résultat de l'analyse:

Vous pouvez relire le contrat d'assurance qui indique les éléments couverts par la garantie, ainsi que le contrôle technique qui vous a été remis lors de la vente de ce véhicule.

Avant de donner votre accord pour une éventuelle réparation, vérifiez avec l'assureur si c'est couvert par la garantie et dans tous les cas exigez que vous soit remise la pièce défectueuse.

-----  
Par chaber

bonjour @Yapasdequoi

ainsi que le contrôle technique qui vous a été remis lors de la vente de ce véhicule.

La loi impose un contrôle technique lors de la vente d'une voiture d'occasion qui a plus de 4 ans (articles R. 323-6 à R. 323-21 du code de la route). Ce qui n'est pas le cas: véhicule de 3 ans

Vous pouvez relire le contrat d'assurance qui indique les éléments couverts par la garantie  
Expliquez pourquoi le contrat d'assurances influe sur la garantie du véhicule

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour chaber,

Je veux bien que ma réponse soit imparfaite.

Et si vous avez une meilleure réponse que la mienne, vous êtes bienvenu pour la donner.

-----  
Par Nath2404

Bonjour et merci pour vos réponses.

Ageorges : le compteur est juste, en principe, sauf si on nous a menti. Merci pour le lien vers la GLC

Yapasdequoi : j'ai relu tout le livret de garantie, tout ce qui est moteur est inclus. Je reste sceptique concernant la réelle révision avant la livraison et pourtant sur le papier tout est coché. soi disant 100 points de contrôle

Pas de contrôle technique le véhicule a seulement 3 ans.

-----  
Par yapasdequoi

Si vous avez déjà vérifié, ce sera utile en cas de contestation.

Surtout gardez bien les pièces pour une éventuelle contre-expertise.

-----  
Par Nath2404

Bonsoir,

Des nouvelles ce jour.

1er appel de spoticar au sujet de la garantie qui a posé des questions sur le problème rencontré et depuis quand. C'est cet interlocuteur qui nous apprend que le réparateur a parlé de courroie de distribution et pompe à eau. Je rappelle que le véhicule n'a même pas 20000 km et est sensé avoir eu 100 points de contrôle, dont la courroie de distribution, mais oui bien sûr.

4 heures plus tard, appel du technicien de la concession qui nous demande si nous avons été contacté par la société de garantie ainsi que nos réponses aux questions. Mon mari explique donc et voilà que le technicien répond mais pourquoi avoir dit que c'était dès la livraison. Tout simplement parce que c'est la vérité. Conclusion spoticar refuse la prise en charge. Paraît qu'on peut rouler avec un claquement venant de la distribution d'après le technicien, oui oui.

A nouveau dans l'attente de rappel de la part du technicien car à notre question et maintenant ? Il doit voir de son côté et nous a demandé le nom du commercial qui nous a vendu la voiture.

Hors de question pour nous de reprendre notre véhicule avec le problème et risquer pire.

Je prépare le courrier recommandé qui partira ou non demain, selon le nouvel entretien téléphonique. Le plus dur va être pour moi de garder mon calme s'il refuse de prendre en charge les réparations.

J'hésite entre le vice caché et la garantie légale de conformité.

-----  
Par ESP

Bonsoir et bienvenue,

Si, comme cela arrive fréquemment, l'état du véhicule n'est pas celui qui vous a été décrit (kilométrage erroné par exemple,), une action civile en résolution de la vente ou en diminution du prix, plainte au pénal pour tromperie, dont possibles en termes de recours.

Disposez vous d'une protection "défense-recours" avec l'un de vos contrats d'assurance ?

En tout cas, avant d'engager une action, il est important de déterminer l'origine du défaut et si elle peut être imputée au vendeur. Une expertise peut être nécessaire pour cela, et elle doit être effectuée, si possible, avant toute réparation pour faciliter la recherche de preuve.

N'hésitez pas à adresser un R/AR au professionnel pour l'informer de votre volonté d'aller en justice à défaut de solution acceptable.